

Communiqué de presse

Le 24 juin 2019

Agir concrètement avec les industries de l'Ain pour renforcer la sécurité de leurs sites et de leurs process

Action Pilote au niveau national

Bourg-en-Bresse - La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le Service d'Incendie et de Secours (SDIS) 01 décident d'innover dans leur collaboration au service des entreprises de l'Ain. Une convention permettra, dès la rentrée, la mise à disposition de compétences d'un Officier de Sapeurs-pompiers Professionnels pour sensibiliser et accompagner les industries sur les problématiques de sécurité des bâtiments et des process.

Aujourd'hui, la CCI de l'Ain propose, avec le SDIS, un accompagnement innovant des entreprises à travers l'action *OPTIM' SECURITE BATIMENTAIRE & PROCESS - Industrie*.

Colonel Hors-Classe Hughes Deregnacourt, Directeur Départemental du SDIS de l'Ain : "*A l'occasion du 125^e Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France, organisé dans l'Ain du 26 au 29 septembre 2018, le SDIS de l'Ain a initié une démarche volontariste d'ouverture vers le monde industriel, très présent dans le département. Aujourd'hui il est question de franchir une nouvelle étape dans la collaboration avec la CCI de l'Ain avec cette opération pilote au niveau national.*"

Patrice Fontenat, Président de la CCI de l'Ain : "*La sécurité des sites et des process fait partie intégrante des enjeux sociétaux et environnementaux auxquels le chef d'entreprise s'intéresse. La CCI et le SDIS partagent les mêmes ambitions de contribuer à la pérennisation du capital industriel existant et à son attractivité. En combinant nos savoir-faire, nous pourrions mieux aider les entrepreneurs à agir et anticiper en faveur de la protection de leurs salariés et de leur outil de production.*"

Contribuer à l'émergence d'une culture de sécurité au-delà de la stricte application de la réglementation

Dans un contexte fortement évolutif (innovations, réglementation, démarches de performance énergétique et environnementale, disponibilité du foncier, modes d'intervention des secours, changements climatiques...) il s'agit de bénéficier de compétences d'un Officier de Sapeur-pompier pour :

- Renforcer l'attractivité des entreprises industrielles dans un territoire historiquement industriel, en les accompagnant sur des concepts innovants, prospectifs et volontaires, dans l'amélioration de la sécurité de leurs bâtiments - au-delà de la réglementation - et par conséquent de leur outil de production, de leurs salariés et de leur environnement, mais aussi de leur image.

- Au travers d'investissements pour des mesures passives et organisationnelles, réduire le plus possible les problèmes techniques et délais d'intervention en cas d'incendie/explosion d'un bâtiment ou d'un process industriel.

Cette action est également proposée en lien avec les collectivités dans le cadre du dispositif *Territoires d'industrie*. Ainsi, les entreprises pourront bénéficier d'un accès facilité à des solutions de financement et d'accompagnement pour leurs projets et leurs investissements.

Un sapeur-pompier intégré avec les ingénieurs de la CCI de l'Ain pour accompagner les entreprises du département

Par voie de convention entre le SDIS de l'Ain et la CCI de l'Ain pour la période de 2019/2022, les compétences d'un Officier de Sapeurs-pompiers Professionnels sont mises à disposition. Il sera intégré dès la rentrée 2019 au service Développement des Entreprises de la CCI afin de mener une action opérationnelle innovante pour les industries.

SDIS/CCI : des synergies multiples depuis deux ans

D'excellentes relations se sont établies entre le SDIS de l'Ain et la CCI de l'Ain depuis l'organisation du 125^e Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France. Elle se sont concrétisées par le Village #AinSavoirFaire sur le congrès, par un atelier co-organisé autour de la sécurité bâtementaire et du BIM et par l'Etude d'Impact Economique et de Satisfaction menée lors de cet évènement par la Chambre. Depuis, d'autres collaborations ont vu le jour, comme le nouveau cycle des *Rencontres Locales des Entreprises* (RLE) organisées par la CCI dans des Centres d'Incendie et de Secours.

Agenda :

Rencontres Locales des Entreprises - [Gex : 23/09/2019](#)

Rencontres Locales des Entreprises - [Valserhône : 14/10/2019](#)

Rencontres Locales des Entreprises - [Belley : 18/11/2019](#)

A propos de la CCI de l'Ain :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, en tant qu'établissement public, est gérée par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs. Elle représente les intérêts économiques du département depuis 1900.

Elle informe et mène des actions pour ses 26 940 ressortissants industries, commerces ou prestataires de service.

Chaque année, les chefs d'entreprise élus assurent près de 500 missions de représentations auprès de 301 organismes et participent à plus d'une centaine de réunions internes. Quant aux services, ils gèrent près de 37 500 contacts et plus de 15 000 formalités ; assurent 2.000 rendez-vous en entreprise ; organisent plus de 200 manifestations, ateliers, conférences... suivis par plus de 3 000 participants sur l'ensemble du territoire.

www.ain.cci.fr  [@CCI_Ain](https://twitter.com/CCI_Ain)  [@CCIain](https://www.facebook.com/CCIain)



A propos du SDIS de l'Ain :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain est un établissement public autonome, basé sur Bourg-en-Bresse, compétent au niveau départemental pour assurer les missions de sécurité civile. Le SDIS est placé sous une double autorité du Préfet et des maires pour les questions d'ordre opérationnel, dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs d'une part, et du Président du Conseil d'Administration pour la partie administrative et financière d'autre part.

Les 2 812 Sapeurs-pompiers volontaires, 317 professionnels et 91 personnels administratifs et techniques sont affectés dans les 57 Centres d'Incendie et de Secours (CIS), les 4 groupements territoriaux (Bresse, Bugey, Dombes, Monts-jura), les 5 pôles fonctionnels et la Direction, basés à l'État-Major. Il comprend un Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) composé de médecins, infirmiers, pharmaciens, préparateur en pharmacie, vétérinaires et psychologue. 584 jeunes sapeurs-pompiers (12-18 ans) relèvent administrativement du secteur associatif (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers UDSP01) mais sont fortement aidés par le SDIS. Par ailleurs, 171 Centres de Première Intervention Non Intégrés, composés de 2 402 sapeurs-pompiers volontaires, sont gérés par les communes.

Le SDIS concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

En 2018, le SDIS01 a fait près de 45 000 interventions dont 72% pour le secours et l'assistance aux personnes. C'est 1,18% d'interventions en plus par rapport à 2017

www.sdis01.fr  [@SDIS01](https://twitter.com/SDIS01)  [@SDISdelain](https://www.facebook.com/SDISdelain)

